

Coupe de la ville d'Antibes 2017

Dimanche 3 septembre 2017

Antibes

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
3 septembre	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2017

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme 1	Toutes classes ORC	

8. LES PARCOURS

8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Le numéro du parcours sera affiché à l'arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement et sera annoncé à la VHF

Voir feuille de parcours SRA 2017

9. MARQUES

Voir feuille de parcours SRA 2017

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 *La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.*

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir la course : 17 h 30

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000 et en coastal/Long Distance triple number pour les ORC

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. REGLES DE SECURITE

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 18 heures 30 le soir.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Peter Lamas